

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale  
des territoires  
Service aménagement, risques  
Cellule planification

Annecy, le 20 DEC. 2012

Monsieur le maire

74410 SAINT EUSTACHE

Affaire suivie par Isabelle FORTUIT –  
SAR.Planification  
tél. : 04-50-33-79-44, fax : 04-50-33-77-58  
courriel : isabelle.fortuit@haute-savoie.gouv.fr

**objet** : avis de la commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA)

**PJ** : avis de la CDCEA, consommation communale, note méthodologique et rapport de la DDT

Monsieur le maire

Suite à votre transmission du projet arrêté de PLU réceptionnée dans mes services, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'avis de la commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA) en date du 20 novembre 2012.

Cet avis est un avis simple qui doit figurer parmi les pièces du dossier soumis à enquête publique.

Les éléments joints à cet avis, et sur lesquels figure la mention « non diffusable » ne sont destinés qu'à vous permettre de mieux appréhender la position de la commission. S'agissant de documents préparatoires qui présentent des données à caractère confidentiel, ils ne doivent pas figurer dans le dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des Territoires



Thierry ALEXANDRE

**CDCEA - Séance du 20 novembre 2012**  
**Avis sur le projet de PLU de la commune de SAINT EUSTACHE**

Vu le projet de PLU arrêté réceptionné,

Vu le rapport d'instruction de la DDT présenté en séance aux membres de la CDCEA,

Considérant que les vergers mentionnés au lieu-dit « La Pierre » viennent en limite de bâtiments agricoles,

Considérant qu'une haie répertoriée à « Combarut » empêche le regroupement de 2 parcelles et la constitution d'un ilot,

A l'unanimité des membres présents, la CDCEA émet un avis favorable au projet de PLU arrêté de la commune de SAINT-EUSTACHE, assorti des réserves suivantes :

- revoir la délimitation des vergers à « La Pierre »,
- revoir le repérage d'une haie à « Combarut ».

Le directeur départemental des Territoires

  
**Thierry ALEXANDRE**